PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue au lieu des séances, ce **15 janvier 2024** à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marilyne Perreault
Siège #2 - Gilles Arbour
Siège #3 - Mélanie Laberge
Siège #4 - Yanick Langlais
Siège #5 - Serge Forest
Siège #6 - Pierre Desrochers

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Émilie Boisvert. Madame Catherine Haulard, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

001-2024-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- **3.1** - Séance ordinaire du 18 décembre 2023
- **3.2** - Séance extraordinaire du 20 décembre 2023 (Programme triennal d'immobilisation)
- **3.3** - Séance extraordinaire du 20 décembre 2023 (Budget)

4 - TRÉSORERIE
- **4.1** - Autorisation de paiement
- **4.2** - Approbation des salaires déboursés, compte à payer et paiement automatique
- **4.3** - Autorisation des fournisseurs à payer le 16 janvier 2024
- **4.4** - Décaissements et dépenses pré autorisées 2024

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
6 - DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES
- **6.1** - Aucun point

7 - RAPPORT DES COMITÉS
8 - URBANISME
- **8.1** - Dépôt rapport mensuel permis et certificats
- **8.2** - Demande de dérogation mineure 2023-12-01 – lot 6 521 968 - Reporté

9 - LOISIRS
- **9.1** - Aucun point

10 - COMMUNICATION

10.1 - Aucun point

11 - CULTURE

11.1 - Aucun point

12 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

12.1 - Aucun point

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 - Aucun point

14 - TRAVAUX PUBLICS

14.1 - Aucun point

15 - PROJETS SPÉCIAUX

15.1 - Aucun point

16 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

16.1 - Second projet de règlement 464-2023 - Plan d'urbanisme

16.2 - Second projet de règlement 465-2023 - Règlement de zonage

16.3 - Second projet de règlement 466-2023 - Lotissement

16.4 - Second projet de règlement 467-2023 - Règlement de construction

16.5 - Second projet de règlement 468-2023 - Permis et certificats

16.6 - Avis de motion - Projet de règlement 469-2024 – Construction d'un nouvel abri d'abrasifs

16.7 - Projet de règlement d'emprunt 469-2024 - Construction d'un nouvel abri d'abrasifs

16.8 - Avis de motion - 470-2024 - Construction d'une nouvelle patinoire

16.9 - Projet de règlement d'emprunt 470-2024 - Construction d'une nouvelle patinoire

16.10 - Avis de motion - Projet de règlement 471-2024 – Traitement des élus

16.11 - Projet de règlement 471-2024 - Traitement des élus

16.12 - Avis de motion - Projet de règlement 472-2024 - Amendement du règlement sur les animaux de compagnie 453-2023

16.13 - Projet de règlement 472-2024 - Amendement du règlement sur les animaux de compagnie 453-2023

17 - RÈGLEMENT

17.1 - Règlement final 460-2023 – Règlement sur la stratégie d’économie d’eau potable

17.2 - Règlement final 463-2023 (Taxation, tarifications, compensations 2024)

18 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

18.1 - Déclarations des intérêts pécuniaires - Dépôt

18.2 - Adoption du budget révisé 2023 - Office Municipal d'Habitation de Matawinie

18.3 - Office municipal de l'habitation - Adoption de la prévision Budget 2024

18.4 - Demande d'appui - interdiction des maisons flottantes

18.5 - Résolution CM-11-531-2023 - Demande d'appui - Amélioration du régime minier

18.6 - Formation - Institut de leadership en gestion inc.

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Yanick Langlais

Il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

002-2024-01

3.1 - Séance ordinaire du 18 décembre 2023

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Suivant la proposition de : Marilyne Perreault
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre dernier, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

003-2024-01

3.2 - Séance extraordinaire du 20 décembre 2023 (Programme triennal d'immobilisation)

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi de nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre dernier, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

004-2024-01

3.3 - Séance extraordinaire du 20 décembre 2023 (Budget)

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi de nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre dernier, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

4 - TRÉSORERIE

005-2024-01

4.1 - Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE certains paiements doivent être effectués avec l'accord du Conseil;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

D'AUTORISER les paiements suivants :
- Usifab facture 36106 au montant de 1 081,90 $, taxes incluses
- Usifab facture 36151 au montant de 6 620,57 $, taxes incluses
- Usifab facture 36210 au montant de 16 951,05 $, taxes incluses

Adoptée à l'unanimité

006-2024-01

4.2 - Approbation des salaires déboursés, compte à payer et paiement automatique

ATTENDU QUE le département des Finances a présenté les listes à approuver;

D'APPROUVER la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires émis, représenté par les chèques numéros : C23000464 à C23000497, Fichier électronique (prélèvement direct) : L2300111 à L2300118 et P2300216 à P2300237, salaires D2300065 à D2300072 couvrant la période du 1er au 31 décembre 2023;

Salaires : 56 564,47 $
Déboursés : 167 199,01 $
Totalisant un montant de 223 763,48 $;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :

QUE la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires émis totalisant un montant de 223 763,48 $, fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

007-2024-01

4.3 - Autorisation des fournisseurs à payer le 16 janvier 2024

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 48 839.80$ pour le 16 janvier 2024;

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu:

D'APPROUVER la liste déposée et en autoriser les paiements auprès des fournisseurs, en date du 16 janvier 2024 totalisant un montant de 48 839.80.80$;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

008-2024-01

4.4 - Décaissements et dépenses pré autorisées 2024

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite établir la liste des dépenses pouvant être acquittées dès réception d'une facture;

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

D'APPROUVER la liste de décaissements et dépenses pré autorisées suivantes pour l'exercice financier 2024 :

1. Les comptes de services d'utilité publique (électricité, huile, téléphonie, cellulaires, etc.);
2. Les comptes d'achat d'essence et de diesel;
3. Les frais de poste et de messagerie;
4. Les salaires ainsi que les remises de diverses retenues sur les salaires aux termes des lois provinciales et fédérales, CNESST, REER, assurances collectives, etc.;
5. Le paiement des taxes perçues au nom du gouvernement fédéral et provincial (TPS et TVQ);
6. Les droits d'immatriculation et permis spéciaux des véhicules;
7. Les frais de déplacement et le remboursement des dépenses diverses des employés et membres du Conseil municipal conformément aux politiques de remboursement en vigueur;
8. Frais de formation prévu au budget;
9. Les contrats d'entretien et/ou de service préalablement approuvés par résolution ou règlement du Conseil (conciergerie, photocopieur, etc.);
10. Loyers d'équipement;
11. Les frais inhérents aux ententes intermunicipales conclues par règlement ou résolution (ex : sécurité incendie);
12. Le paiement des quotes-parts à MRC de Matawinie;
13. Cartes de crédit;
14. Renflouement des petites caisses;
15. Dépenses de moins de 400 $ approuvées par la direction générale;
16. Service de collecte, transport et traitement de matières résiduelles;
17. Service de police (Sûreté du Québec).

Adoptée à l'unanimité

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 10 minutes selon le règlement 131-92.

6 - DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 - Aucun point

7 - RAPPORT DES COMITÉS

8 - URBANISME

8.1 - Dépôt rapport mensuel permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats du mois de décembre 2023.
D'un total de 13 permis pour une valeur de 22 206 000,00 $.

009-2024-01

8.2 - Demande de dérogation mineure 2023-12-01 – lot 6 521 968 - Reporté

9 - LOISIRS

9.1 - Aucun point

10 - COMMUNICATION

10.1 - Aucun point

11 - CULTURE

11.1 - Aucun point

12 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

12.1 - Aucun point

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 - Aucun point

14 - TRAVAUX PUBLICS

14.1 - Aucun point

15 - PROJETS SPÉCIAUX

15.1 - Aucun point

16 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

010-2024-01

16.1 - Second projet de règlement 464-2023 - Plan d'urbanisme

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 464-2023 - Plan d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

011-2024-01

16.2 - Second projet de règlement 465-2023 - Règlement de zonage

Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 465-2023 - Règlement de zonage.

Adoptée à l'unanimité

012-2024-01

16.3 - Second projet de règlement 466-2023 - Lotissement

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 466-2023 - Lotissement.

Adoptée à l'unanimité

013-2024-01

16.4 - Second projet de règlement 467-2023 - Règlement de construction

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 467-2023 - Règlement de construction.

Adoptée à l'unanimité

014-2024-01

16.5 - Second projet de règlement 468-2023 - Permis et certificats

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 468-2023 - Permis et certificats.

Adoptée à l'unanimité

015-2024-01

16.6 - Avis de motion - Projet de règlement 469-2024 – Construction d'un nouvel abri d'abrasifs

Avis de motion est donné par **Marilyne Perreault**, conseiller que lors d'une séance du conseil, sera adopté le règlement 469-2024 – Construction d'un nouvel abri d'abrasifs

Catherine Haulard, directrice générale, fait lecture du projet de règlement 469-2024, séance tenante.

Adoptée à l'unanimité

016-2024-01

16.7 - Projet de règlement d'emprunt 469-2024 - Construction d'un nouvel abri d'abrasifs

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 469-2024 - Construction d'un nouvel abri d'abrasifs.

Adoptée à l'unanimité

017-2024-01

16.8 - Avis de motion - 470-2024 - Construction d'une nouvelle patinoire

Avis de motion est donné par **Marilyne Perreault**, conseiller que lors d'une séance du conseil, sera adopté le règlement 470-2024 - Construction d'une nouvelle patinoire.

Catherine Haulard, directrice générale, fait lecture du projet de règlement 470-2024, séance tenante.

Adoptée à l'unanimité

018-2024-01

16.9 - Projet de règlement d'emprunt 470-2024 - Construction d'une nouvelle patinoire

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 470-2024 - Construction d'une nouvelle patinoire.

Adoptée à l'unanimité

019-2024-01

16.10 - Avis de motion - Projet de règlement 471-2024 – Traitement des élus

Avis de motion est donné par **Gilles Arbour**, conseiller que lors d'une séance du conseil, sera adopté le règlement 471-2024 – Traitement des élus.

Catherine Haulard, directrice générale, fait lecture du projet de règlement 471-2024, séance tenante.

Adoptée à l'unanimité

020-2024-01

16.11 - Projet de règlement 471-2024 - Traitement des élus

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 471-2024 - Traitement des élus.

Adoptée à l'unanimité

021-2024-01

16.12 - Avis de motion - Projet de règlement 472-2024 - Amendement du règlement sur les animaux de compagnie 453-2023

Avis de motion est donné par **Yanick Langlais**, conseiller que lors d'une

séance du conseil, sera adopté le règlement 472-2024 - Amendement du règlement sur les animaux de compagnie 453-2023

Catherine Haulard, directrice générale, fait lecture du projet de règlement 472-2024, séance tenante.

Adoptée à l'unanimité

022-2024-01

16.13 - Projet de règlement 472-2024 - Amendement du règlement sur les animaux de compagnie 453-2023

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 472-2024 - Amendement du règlement sur les animaux de compagnie 453-2023.

Adoptée à l'unanimité

17 - RÈGLEMENT

023-2024-01

17.1 - Règlement final 460-2023 – Règlement sur la stratégie d'économie d'eau potable

Suivant la proposition de : Marilyne Perreault
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 460-2023 – Règlement sur la stratégie d'économie d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité

024-2024-01

17.2 - Règlement final 463-2023 (Taxation, tarifications, compensations 2024)

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 463-2023 (Taxation, tarifications, compensations 2024).

Adoptée à l'unanimité

18 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

025-2024-01

18.1 - Déclarations des intérêts pécuniaires - Dépôt

La directrice générale procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

Madame Émilie Boisvert, Mairesse
Madame Maryline Perreault, Siège #1
Monsieur Gilles Arbour, Siège #2
Madame Mélanie Laberge, Siège #3
Monsieur Yanick Langlais, Siège #4
Monsieur Serge Forest, Siège #5
Monsieur Pierre Desrochers, Siège #6

Adoptée à l'unanimité

026-2024-01

18.2 - Adoption du budget révisé 2023 - Office Municipal d'Habitation de Matawinie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de la Société d'Habitation du

Québec (OHM), le budget révisé pour l'année 2023, de l'Office d'Habitation de la Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un lien avec l'OHM;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

D'ACCEPTER le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Matawinie, tel que soumis par la Société d'Habitation du Québec.

Adoptée à l'unanimité

027-2024-01

18.3 - Office municipal de l'habitation - Adoption de la prévision Budget 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu la prévision budgétaire 2024 de l'office municipal d'habitation de Matawinie;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

D'ACCEPTER la prévision budgétaire 2024 telle que présentée;

TRANSMETTRE une copie de la résolution à l'Office d'Habitation Matawinie.

Adoptée à l'unanimité

028-2024-01

18.4 - Demande d'appui - interdiction des maisons flottantes

CONSIDÉRANT QUE le nouveau type d'embarcation flottante, soit des structures servant principalement d'habitation communément appelées " maisons flottantes "ou " logements flottants " semble prendre de l'ampleur;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'embarcation permet d'occuper un plan navigable à plus long terme en l'utilisation comme un hébergement flottant sans payer de taxes ou de redevances pour l'utilisation de l'espace occupé;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'installation d'hébergement flottant crée des inquiétudes relativement à la sécurité lors de la navigation, au respect du voisinage, soit des propriétés riveraines, et au respect de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE cette utilisation peut avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement, notamment en perturbant les poissons et la faune locaux, ainsi qu'en perturbant, l'environnement naturel et en augmentant le risque de pollution par les ordures, l'élimination des eaux grises et les déversements;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités ne dispose pas des installations nécessaires pour accueillir ce type d'embarcation, notamment les installations pour le traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui de la Municipalité de La Macaza;

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

D'APPUYER la demande de la Municipalité de La Macaza, telle qu'exprimée par sa résolution 2023-08-134;

DE DEMANDER aux gouvernements fédéral et provincial d'interdire l'accès aux plans d'eau aux structures servant principalement d'habitation communément appelées "maisons flottantes" ou " logements flottants" ou de prévoir un encadrement réglementaire, notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau au Québec ou du moins de prévoir un encadrement réglementaire pour répondre aux préoccupations municipales

en la matière;

ET

QUE la présente résolution soit envoyée à l'honorable Monique Pauzé, députée fédérale de Repentigny, à l'honorable Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur et députée provinciale de Repentigny, au ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

029-2024-01

18.5 - Résolution CM-11-531-2023 - Demande d'appui - Amélioration du régime minier

CONSIDÉRANT QUE, depuis les trois dernières années, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) est active dans le dossier de l'activité minière;

CONSIDÉRANT QU'au niveau de la MRC de Matawinie, une hausse significative du nombre de claims actifs sur son territoire a été constatée, passant de 734 en 2019 à 3 824 en janvier 2023 et que, pour la seule période de janvier 2021 à septembre 2022, ce nombre a augmenté de 408 % pour le territoire de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE, le 6 septembre 2023, la ministre Blanchette Vézina a rendu public et entamé une consultation de 45 jours sur le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement met en œuvre une modification de la Loi sur les mines survenue en 2022 qui permet à la ministre de prévoir par règlement ce qui constitue des travaux d'exploration à impact et de fixer les conditions de délivrance et de renouvellement d'un nouveau régime d'autorisation pour ce type de travaux;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ce projet de règlement, l'UMQ demande au gouvernement de:
• Modifier la Loi sur les mines afin :
- D'interdire à une personne physique d'être titulaire d'un claim;
- D'obliger la détention d'une certification en matière d'exploration minière pour effectuer tous travaux d'exploration minière;
- D'introduire un mécanisme permettant d'informer et de prendre en compte les préoccupations des municipalités quant aux travaux d'exploration minière qui ne constituent pas des travaux d'exploration minière à impact.

• Modifier le projet de Règlement modifiant le Règlement sur /es substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure afin :
- D'inclure une augmentation substantielle du coût minimum des travaux que doit effectuer le titulaire d'un claim sur le terrain qui en fait l'objet pour permettre son renouvellement;
- D'élargir la définition des travaux d'exploration à impact en s'inspirant du régime minier ontarien;
- De prévoir que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts soit responsable de recueillir et de produire un rapport quant aux préoccupations des municipalités concernées par des travaux d'exploration à impact.

CONSIDÉRANT QUE la Commission aménagement environnement (CAE) recommande d'appuyer les demandes de l'UMQ au gouvernement portant sur l'amélioration du régime minier;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare :
• Appuie les demandes de l'UMQ au gouvernement portant sur l'amélioration du régime minier;
• Invite les municipalités de la MRC de Matawinie à appuyer cette résolution;

• Transmette la résolution à :
- L'Union des municipalités (UMQ);
- La Fédération des municipalités du Québec (FQM);
- La ministre des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF);
- L'ensemble des MRC du Québec;
- La députée de Bertrand, Mme France-Élaine Duranceau;
- La députée de Berthier et ministre responsable de la région de Lanaudière, Mme Caroline Proulx.

Adoptée à l'unanimité

030-2024-01

18.6 - Formation - Institut de leadership en gestion inc.

CONSIDÉRANT QUE L'Institut de leadership, en collaboration avec l'ADGMRCQ, propose un programme de Certification en leadership et habiletés de direction pour les directions générales, directions adjointes, et gestionnaires du milieu municipal;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :

D'ACCEPTER l'inscription de madame Catherine Haulard, directrice générale et de madame Stéphanie Lafond, directrice générale adjointe au programme de Certification en leadership et habiletés de direction de l'Institut de leadership;

D'AUTORISER le paiement de la facture 203840 au montant de 3 990 $, plus les taxes applicables, prévu au budget 2024;

D'APPLIQUER cette dépense au GL 02-130-00-454-00.

Adoptée à l'unanimité

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

031-2024-01

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

Pour ses motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 43.

Adoptée à l'unanimité

Émilie Boisvert	Catherine Haulard
Mairesse	Directrice générale et greffière-trésorière